

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 50	<i>Membres en fonction :</i> 50	<i>Membres présents :</i> 39	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 8	<i>Absent(s) :</i> 3	<i>Pouvoir(s) :</i> 0
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 7 mai 2019

 Vote(s) pour : 39  
 Vote(s) contre : 0  
 Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 13 mai 2019,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2019-05-13-BD-25 :

**Versement de subventions dans le cadre du Logement d'Abord.**
Rapporteur : Madame Isabelle KAUCIC

 Le Bureau,  
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Programme Local de l'Habitat 2011-2017 de Metz Métropole prorogé pour deux ans par délibération du Conseil métropolitain du 26 mars 2018 et notamment sa fiche action n° 9 « Favoriser l'accès au logement des ménages les plus fragiles »,

VU le Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022),

VU la convention pluri-annuelle d'objectifs signée le 30 juin 2018 entre l'Etat et Metz Métropole qui prévoit notamment la mise en place d'actions innovantes à destination des grands marginaux,

VU les conventions tripartites de 2018 prévoyant le versement des subventions dans le cadre des dispositifs d'intermédiation locative pour les personnes sortant d'institutions,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 17 décembre 2018 adoptant la feuille de route de Metz Métropole dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord ainsi que les dépenses correspondantes,

CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole d'expérimenter trois dispositifs visant à prévenir les ruptures des personnes sortant d'institutions dans le cadre du Logement d'abord,

CONFIRME l'attribution de subventions d'un montant total de 76 000 €, non soumis à la TVA, comme suit :

Porteur de projet	Action	Montant de la subvention
Etap'Habitat	Intermédiation locative pour 7 jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	20 000 €
Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)	Intermédiation locative dans le parc privé pour 20 jeunes de 18 à 30 ans en milieu ouvert	28 000 €
Association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés (AMLI)	Intermédiation locative pour 20 patients sortant de l'hôpital psychiatrique dans le parc social	28 000 €

Pour extrait conforme  
Metz, le 14 mai 2019  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
Hélène KISSEL

The stamp is circular with a blue border. The word "METZ" is written in an arc at the top, and "METROPOLE" is written in an arc at the bottom. In the center, there is a stylized graphic of a building or a bridge with vertical lines.

**Résumé de l'acte**  
**057-200039865-20190513-05-2019-DB25-DE**

**Numéro de l'acte :** 05-2019-DB25  
**Date de décision :** lundi 13 mai 2019  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Versement de subventions dans le cadre du Logement d'Abord  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 15/05/2019  
**Numéro AR :** 057-200039865-20190513-05-2019-DB25-DE  
**Document principal :** 70\_DE-25.pdf

**Historique :**

15/05/19 09:05	En cours de création	
15/05/19 09:06	En préparation	Catherine DELLES
15/05/19 09:18	Reçu	Catherine DELLES
15/05/19 09:19	En cours de transmission	
15/05/19 09:21	Transmis en Préfecture	
15/05/19 09:40	Accusé de réception reçu	